UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
OCT 19 1994

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2565e SÉANCE : 14 DÉCEMBRE 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2565) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation à Chypre :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/16858 et Add.1) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2565e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 14 décembre 1984, à 15 h 30.

Président : M. Ahmed Tawfik KHALIL (Egypte).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burkina Faso, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2565)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation à Chypre :
   Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/16858 et Add.1).

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/16858 et Add.1)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, de Chypre, de la Grèce et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Moushoutas (Chypre), M. Dountas (Grèce) et M. Kirca (Turquie) prennent place à la table du Conseil; M. Lee (Canada) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Je rappelle que pendant leurs consultations, les membres du Conseil ont convenu d'adresser une invitation à M. Rauf Denktaş, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Denktaş, conformément à l'article 39. Au moment opportun, j'inviterai M. Denktaş à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

3. Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période du 1er juin au 12 décembre 1984 [*S/16858 et Add.1*]. Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution figurant au document S/16862, qui a été préparé pendant les consultations du Conseil.

4. Tout d'abord, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour avoir établi ce rapport, qui rend compte de la situation des relations entre les deux parties intéressées. Au nom du Conseil j'exprime l'espoir que la réunion de haut niveau prévue pour bientôt sera utile et que nous nous trouvons à la croisée des chemins quant à l'évolution de la question de Chypre.

5. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, dont les efforts et la persévérance exemplaires nous ont permis de parvenir à cette croisée des chemins et ont retenu l'attention des membres du Conseil de sécurité et de tous les membres de la communauté internationale leur donnant l'espoir de parvenir à une solution à laquelle il n'avait pas été possible d'aboutir dans le passé. Nous espérons également que cet objectif sera atteint dans un avenir proche et que nous contribuerons tous à sa réalisation.

6. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [*résolution 559 (1984)*].

7. M. Shah NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil de sécurité vient de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de

la paix à Chypre à un moment où des événements d'une grande importance se déroulent dans la recherche d'une solution honorable et pacifique du problème de Chypre, qui date maintenant de plus de 20 ans. Les négociations entreprises grâce aux bons offices du Secrétaire général ont abordé une phase finale et décisive, et une solution acceptable pour la communauté chypriote grecque comme pour la communauté chypriote turque est en vue.

8. Je voudrais citer ici le rapport du Secrétaire général [*S/16858*], sur la dernière série de négociations menées grâce à ses bons offices, qui s'est tenue à New York au cours des dernières semaines. Son estimation de l'issue des négociations, qui figure au paragraphe 61 du rapport, exprime l'optimisme qu'une issue fructueuse des longues négociations sur la question de Chypre est à portée de main. Il a dit ce qui suit :

> "Des décisions politiques importantes ont été prises lors de la dernière série de négociations et je dois signaler que la position que m'a exposée la partie chypriote turque était, tant du point de vue constitutionnel que point de vue des questions territoriales, sensiblement plus satisfaisante que celle qu'elle avait défendue au cours des années précédentes. Pendant toute cette série de discussions, j'étais conscient de l'importance cruciale des décisions que devait prendre la communauté chypriote grecque et des efforts constructifs qu'elle avait déployés pour parvenir au stade actuel. Je ne doute pas que lors de la réunion commune de haut niveau nous aurons la preuve que la question de Chypre est parvenue à un tournant décisif et que la détermination des deux parties à œuvrer ensemble dans une république fédérale sera suffisamment forte pour leur permettre de surmonter les dernières difficultés et dissiper les suspicions qui règnent encore."

9. Le Pakistan se félicite en particulier du fait que, tout au long, l'importance cruciale de poursuivre les négociations entre les deux parties, grâce aux bons offices du Secrétaire général, a été soulignée sans réserve, même lorsque l'utilité de ce dialogue semblait remise en question. Nous sommes allés jusqu'à nous opposer à la résolution 541 (1983) du Conseil, estimant que son contenu portait préjudice à la poursuite des négociations en raison du blâme catégorique de la position de la communauté chypriote turque dont la coopération nous paraissait être une condition indispensable à la solution du problème.

10. L'aboutissement fructueux des efforts du Secrétaire général corrobore également notre conviction constante qu'une solution de la question de Chypre, préservant l'unité et l'intégrité territoriale de cette île, était toujours possible à condition qu'elle réponde aux aspirations de la communauté chypriote turque qui se sentait privée des droits que lui garantissait la Constitution de 1960, en tant que cofondateur de l'Etat. Nous avons ajouté foi aux déclarations des dirigeants chypriotes turcs selon lesquelles l'objectif de leurs actions politiques, qui ont souvent fait l'objet de critiques sur le plan international, était d'assurer les droits légitimes de la communauté chypriote turque dans le cadre d'un Etat chypriote uni, indépendant et souverain. Cette position s'est reflétée, une fois de plus, dans leurs réponses aux propositions d'ensemble du Secrétaire général, au cours de la dernière série de négociations, comme il est indiqué à la section V du rapport du Secrétaire général.

11. Retraçant l'évolution du projet en vue d'un accord commun de haut niveau, le Secrétaire général a reconnu que la partie chypriote turque a été la première à communiquer sa "réaction favorable à tous les éléments de ma proposition" [*ibid., par. 50*]. Le Secrétaire général a également souligné dans son rapport qu'à la dernière étape des discussions, après que la délégation chypriote grecque avait fait connaître ses réactions à ses propositions d'ensemble, il avait sollicité et reçu des chypriotes turcs des arrangements qui permirent de réduire davantage encore l'écart entre les positions des deux parties. Nous nous félicitons également de l'attitude positive dont a fait preuve la partie chypriote grecque au cours des négociations et du fait que les deux interlocuteurs sont maintenant en mesure de tenir une réunion de haut niveau en vue de la conclusion d'un accord qui, selon le Secrétaire général, contient "les éléments nécessaires à une solution globale du problème visant la création d'une république fédérale de Chypre" [*ibid.*].

12. La solution de la question de Chypre semblant à notre portée, nous souhaitons rendre hommage à son principal artisan, le Secrétaire général. Nous admirons profondément le dévouement, l'engagement, la patience et la persévérance avec lesquels il a poursuivi la recherche d'une solution juste et pacifique du problème de Chypre. Le fait que ses efforts aient été couronnés de succès constitue autant un triomphe personnel pour lui que pour l'Organisation des Nations Unies.

13. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, présenté à l'Assemblée générale en 1982, en tant que document A/37/1, le Secrétaire général avait parlé de la crise du multilatéralisme et de l'effritement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisme de négociation. Cette situation n'a guère évolué depuis que le Secrétaire général a présenté son analyse, il y a plus de deux ans. Le succès avec lequel il a favorisé la solution de la question de Chypre augmente toutefois l'espoir de voir renforcée l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et permet d'espérer que l'Organisation, dont on va bientôt fêter le quarantième anniversaire, retrouvera sa suprématie sur la scène mondiale. Cette réalisation offre également de nouvelles possibilités en ce qui concerne le rôle actif et prometteur du Secrétaire général,

dans des circonstances où d'autres initiatives internationales sont dans l'impasse. Nous espérons que le succès des négociations de Chypre aura un effet positif sur les initiatives du Secrétaire général concernant d'autres questions internationales.

14. Enfin, nous saluons le peuple de Chypre qui, malgré ses deux identités distinctes, est destiné à former une nation unique et à partager les richesses de l'île qu'il habite. Il n'y a pas d'autre option pour les deux communautés chypriotes que de coexister de façon pacifique dans le cadre d'une Chypre fédérale unie. Nous sommes heureux des progrès que leurs dirigeants ont été en mesure de faire en vue de parvenir à un accord, et nous espérons que la réunion de haut niveau envisagée par le Secrétaire général dans son rapport ouvrira une ère nouvelle de conciliation, de progrès et de prospérité pour tous les citoyens de Chypre.

15. Pour ce qui est de la résolution 559 (1984) que le Conseil de sécurité vient d'adopter, la position du Pakistan à l'égard de ce texte a été exprimée en de précédentes occasions lorsque la question de la prorogation du mandat de la Force a été examinée au Conseil. Le texte de la résolution se prête à des améliorations considérables mais, étant donné qu'il s'agit de prolonger le mandat de la Force — ce que le Pakistan appuie pleinement — ma délégation a émis un vote positif.

16. M. LUNA MENDOZA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour avoir assumé la tâche difficile de conduire les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre cordialité marqueront profondément ces travaux. De même, nous tenons à remercier le représentant de la Chine pour la façon assurée et efficiente dont il a mené les travaux du Conseil, le mois dernier.

17. Ma délégation appuie sans réserve la poursuite des activités de la Force des Nations Unies à Chypre. La prorogation de son mandat pour une nouvelle période de six mois est indispensable car elle contribue efficacement, comme le souligne le Secrétaire général au paragraphe 63 de son rapport, à préserver la stabilité sur l'île.

18. Je tiens à souligner que le renouvellement du mandat de la Force, comme vient de le signaler le représentant du Pakistan, se situe dans un contexte particulièrement important. Et l'annonce faite par le Secrétaire général voilà quelques jours de la convocation au mois de janvier prochain d'une réunion au plus haut niveau entre les parties au problème de Chypre a naturellement soulevé l'espoir de ceux qui attendent un rapide règlement politique de la question de Chypre.

19. A propos de ce nouvel élément positif, ma délégation voudrait rappeler qu'au cours de l'un des examens les plus récents de la question de Chypre par le Conseil de sécurité, le 4 mai 1984, le représentant du Pérou a déclaré, en se référant aux aspects de fond auxquels il convient d'accorder l'attention en priorité au stade actuel de la question de Chypre, qu'il fallait :

> "parvenir — ce qui sera un pas décisif — à un engagement qui rendrait possible la reprise immédiate des entretiens entre les parties. Il est évident que, sans dialogue intercommunautaire, aucun progrès ne pourra être réalisé. Le Secrétaire général a été suffisamment clair à cet égard dans son rapport. Ces entretiens devront être menés à bien dans le même esprit de cordialité et de sérénité qui a régné antérieurement et qui est le seul permettant d'aborder de façon constructive les éléments cruciaux du différend." [*Voir 2534e séance, par. 138.*]

20. Devant les progrès réalisés dans ce sens, la délégation du Pérou réaffirme son appui aux efforts entrepris personnellement par le Secrétaire général et espère que ces efforts permettront, avec la coopération et la volonté politique des parties intéressées, de parvenir à une solution juste et définitive du problème de Chypre.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

22. M. LEE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à vos hautes et importantes fonctions. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et notre admiration à votre prédécesseur pour la façon dont il s'est acquitté de son mandat. Je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir accepté que le Canada participe au débat sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre.

23. Le Canada entretient avec Chypre une étroite relation qui ne s'est pas démentie au fil des ans. Cette relation tient non seulement à notre appartenance au Commonwealth mais aussi aux liens directs qui nous unissent aux deux communautés chypriotes, et procède également de nos rapports avec nos proches alliés et amis, la Grèce et la Turquie. Mais d'abord et avant tout, l'intérêt que porte le Canada à la question dont est saisi le Conseil repose sur l'attachement du Canada envers l'Organisation des Nations Unies et le Conseil, de même qu'en vers la personne du Secrétaire général et la fonction qu'il occupe. Depuis 1964, plus de 22 000 soldats canadiens ont porté le casque bleu des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions de maintien de la paix à Chypre, et ce au coût de plusieurs millions de dollars pour le Canada. Vingt-

cinq soldats canadiens ont fait le sacrifice de leur vie pour faire régner la paix sur cette île déchirée.

24. Mais l'attachement démontré par le Canada pour le maintien de la paix n'est jamais que la moitié de l'équation; il doit être complété, dans une mesure plus qu'égale, par nos efforts collectifs en vue de l'établissement de la paix. A cet égard, le bilan n'est guère positif puisque nous n'avons pas atteint notre objectif ultime qui est de rétablir la paix, la sécurité et la qualité de vie plus riche à Chypre. Le Canada, de concert avec d'autres Etats de même opinion et avec l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, doit continuer ses efforts vers ce but qui nous échappe encore.

25. Au cours des 20 dernières années, en tant que participants aux opérations de maintien de la paix, nous avons suivi de près les efforts déployés par les Nations Unies pour parvenir à un règlement négocié, prêtant notre concours chaque fois qu'il nous était possible de le faire. Malgré quelques succès, ces efforts ont tous fini par sombrer dans la controverse. C'est dans ce contexte redoutable que le Secrétaire général actuel, d'abord à titre de représentant spécial, et aujourd'hui en sa qualité de Secrétaire général, s'est efforcé avec persévérance, compétence et imagination de rapprocher les parties en présence. Nous saluons le fait qu'il soit parvenu tout récemment à franchir la première étape vers une solution négociée en obtenant des dirigeants des deux communautés qu'ils s'engagent à se rencontrer en janvier dans le cadre de paramètres convenus. Bien que la route à parcourir soit encore longue, c'est un nouveau départ qui ouvre la voie à de nouveaux progrès dans la recherche d'un règlement négocié. Ainsi, en réaffirmant aujourd'hui le mandat de maintien de la paix de la Force, le Conseil, par la même occasion, appuie implicitement le mandat de la force s'agissant de l'établissement de la paix et appuie les efforts du Secrétaire général.

26. Je profite de l'occasion pour saluer également la disposition des parties directement concernées à participer activement et sérieusement aux discussions menées sous les auspices du Secrétaire général. Ces discussions n'ont pas été aisées, pas plus que ne le seront les négociations à venir. Il faudra arriver à des compromis difficiles et à des accords mutuellement acceptables qui, bien qu'imparfaits, mèneront néanmoins à un règlement acceptable qui bénéficiera à tous les Chypriotes. Nous sommes heureux que les dirigeants des deux communautés aient résisté, jusqu'à maintenant, à la tentation trop facile du rejet et à celle d'exiger que l'autre partie fasse le premier pas. Nous les engageons à persévérer dans cette attitude de sagesse politique.

27. En exprimant la satisfaction du Canada à l'égard du rapport du Secrétaire général sur ce sujet, je me permets de réitérer notre préoccupation au sujet de la détérioration de la situation financière de la Force, telle que décrite au paragraphe 65 du rapport. Nous espérons sincèrement à l'instar du Secrétaire général, que les gouvernements répondront à son appel continu en faisant des contributions généreuses à cette entreprise importante de maintien de la paix.

28. Au nom de mon gouvernement, je veux confirmer une fois de plus la volonté du Canada de contribuer au maintien de la paix en participant aux opérations de la Force au cours de son prochain mandat. Nous volons ainsi marquer notre appui aux vaillants efforts déployés par le Secrétaire général en vue de l'établissement de la paix. Les gouvernements comme le mien veulent un succès, mais c'est aux deux communautés chypriotes qu'il appartient de le réaliser. Nous les exhortons, ainsi que le Secrétaire général, à persévérer dans leur entreprise. L'impartialité, la crédibilité et la détermination du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, sont indéniables. Il a offert aux deux communautés une occasion décisive, peut-être la dernière, de faire la paix. Nous espérons qu'elles sauront la saisir.

29. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'arabe) : L'orateur suivant est le représentant de Chypre. Je lui donne la parole.

30. M. MOUSHOUTAS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et louer sincèrement la manière compétente et efficace dont vous avez mené les consultations sur le projet de résolution qui vient d'être adopté et qui proroge à nouveau pour une période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Mon gouvernement est très heureux que la présidence de cet organe très important de l'Organisation des Nations Unies soit confiée à un éminent diplomate de l'Egypte, pays voisin avec lequel nous avons depuis longtemps des relations très amicales et très étroites et nous partageons l'honneur d'être membres fondateurs de la grande famille du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais également rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Ling Qing de la Chine, pour la contribution importante qu'il a apportée à nos travaux et pour la manière dont il les a dirigés en s'attaquant aux tâches difficiles de ce Conseil pendant le mois de novembre.

31. La situation qui règne dans l'île et l'initiative en cours du Secrétaire général justifient pleinement la décision de prolonger le mandat de la Force jusqu'au 15 juin 1985, à laquelle mon gouvernement a donné son accord. Mon gouvernement appuie pleinement et sans réserve cette importante initiative, qui vise à une solution globale, juste et durable du problème de Chypre, fondée sur les résolutions des Nations Unies et sur les accords de haut niveau de 1977 [*voir S/12323, par. 5*] et de 1979 [*voir S/13369, par. 51*].

32. A cet égard, nous exprimons notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, pour ses efforts inlassables en faveur de la cause de la paix et de la justice à Chypre, conformément à son mandat et à la Charte des Nations Unies. Nous l'assurons encore une fois de notre pleine coopération et de notre appui continus, et nous nous engageons à faire en même temps tout notre possible pour contribuer au succès de ses efforts. Nous félicitons aussi du travail important qu'ils ont effectué le Secrétaire général adjoint, M. Brian Urquhart, et les collaborateurs compétents du Secrétaire général, M. Sherry, M. Holger et M. Picco.

33. En poursuivant cette initiative, le Secrétaire général dispose de certains éléments positifs qui viennent renforcer sa position dans cette entreprise. Son affinité personnelle avec Chypre compte avant tout, étant donné qu'il a consacré de nombreuses années à l'œuvre des Nations Unies concernant le maintien et l'établissement de la paix dans notre île. Ses qualités d'homme d'Etat, sa vision, son dévouement à sa mission et la haute valeur morale de ses fonctions font de lui une personnalité unique, capable de guider les efforts de l'Organsation des Nations Unies jusqu'à la solution globale et définitive de la crise de Chypre, dans l'intérêt de tous les Chypriotes.

34. En outre, dans sa noble mission, le Secrétaire général jouit, en plus de la coopération et de l'appui entiers de mon gouvernement, du soutien sans réserve du Conseil de sécurité et de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. La participation des chyriotes grecs aux entretiens de rapprochement, leur approche positive et constructive des questions de procédure et de fond, comme le démontrent les propositions, les suggestions et les commentaires faits aux fins de trouver une solution, sont autant d'exemples de bonne foi et constituent des éléments positifs qui ont contribué grandement au succès des efforts du Secrétaire général, commencés à Vienne le 6 août 1984 et terminés quand il a annoncé une réunion de haut niveau le mercredi 12 décembre.

35. Tout aussi importants, toutefois, sont le désir et la volonté des chyporiotes dans leur ensemble de parvenir à la réunification de notre pays et de notre peuple, ainsi que l'appui sans réserve qu'ils apportent au Secrétaire général à cet égard. Les habitants de Chypre, les Chypriotes grecs comme les Chypriotes turcs, qui traversent une période de dures éprouves, qui ont la douleur de contempler de loin leurs foyers et leurs terres comme s'ils étaient des réfugiés dans leur propre pays, aspirent à un retour à la normale et à la coexistence pacifique dans une patrie à nouveau unie, où les armées étrangères, les barbelés et les barricades de l'affrontement auront cédé la place à une coexistence fraternelle. L'eau attire l'eau et l'homme attire l'homme et aucune puissance au monde ne peut arrêter cette force qui nous porte naturellement à nous unir. Les liens historiques qui unissent le peuple de Chypre, les siècles de symbiose amicale, l'affinité due à l'appartenance à un même pays, un destin commun, des espoirs et des aspirations partagés, tels sont les atouts précieux qu'a entre ses mains expertes le Secrétaire général.

36. Toutefois, en dépit de ces réalités et d'un désir généralisé d'aider le Secrétaire général dans ses efforts, l'expérience nous a appris que l'on ne parvient pas facilement à la solution de problèmes internationaux tels que la question de Chypre. Comme l'a dit le président de Chypre, M. Spyros Kyprianou, le 12 décembre :

> "Le fait est que, au cours des entretiens de rapprochement, des progrès tels ont été accomplis que le Secrétaire général en a conclu qu'il devait convoquer une réunion de haut niveau, à laquelle j'ai donné mon accord".

Et le Président de la République a ajouté :

> "Bien qu'il soit trop tôt pour prédire l'issue de la réunion de haut niveau, je dois dire que, à la lumière des discussions de la troisième série d'entretiens de rapprochement un optimisme prudent est maintenant fondé, pour la première fois peut-être depuis 1974".

37. Tout en nous félicitant des progrès réalisés au cours des entretiens de rapprochement, nous nous voyons obligés, compte tenu des déceptions amères éprouvées récemment, de mettre en garde contre le ralentissement de l'élan et le relâchement de la vigilance de la communauté internationale, à un moment qui est propice, peut-être plus que jamais auparavant, à des démarches de la part de ceux qui peuvent et doivent agir afin de faciliter un accord en vue d'une solution globale, juste et applicable, à la réunion commune de haut niveau qui se tiendra le 17 janvier 1985.

38. La mission des Nations Unies à Chypre reste double : grâce aux efforts précieux de la Force des Nations Unies et la recherche de la paix, grâce aux initiatives du Secrétaire général. Ce maintien de la paix, à lui seul, particulièrement lorsqu'il se prolonge et qu'il ne s'accompagne pas d'un progrès parallèle sur la voie d'un règlement du problème, ne peut pas réellement atteindre les objectifs qu'il poursuit et peut même aboutir à un résultat radicalement opposé, c'est-à-dire à la consolidation des fruits de l'injustice. Une telle évolution serait contraire aux principes et aux buts des Nations Unies.

39. Concernant la question importante des opérations de maintien de la paix à Chypre, nous aimerions exprimer tout particulièrement et chaleureusement notre reconnaissance aux gouvernements amis qui, par leurs contributions volontaires sur le plan des effectifs et du financement, ont permis la poursuite de cette mission très précieuse de la Force. Grâce à leur participation et à leur appui au maintien de la paix, ces gouvernements ont assurément apporté la

preuve de leur dévouement à l'Organisation des Nations Unies et aux nobles dispositions de la Charte.

40. Nous exprimons tout particulièrement notre reconnaissance au commandant de la Force, le général Greindl, et à ses officiers et soldats dévoués pour l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés de leur mandat de maintien de la paix.

41. L'année prochaine, nous allons célébrer le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement et tout notre peuple espèrent avec ferveur que l'année qui vient sera marquée par la réalisation tant attendue d'une solution juste et globale à notre problème. En célébrant cet anniversaire, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se contenter d'engagements verbaux pour faire bonne impression, mais devrait traiter d'une manière concrète les questions fondamentales, seule méthode pouvant produire des résultats tangibles. Vers la solution de nombreux problèmes cruciaux et étroitement liés qui se posent à la communauté internationale. Il a été déclaré à plusieurs reprises, et à juste titre, que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies était en jeu. Il est grand temps que l'Organisation, tout en défendant la Charte et les nobles principes qui y sont consacrés, entre dans une ère nouvelle marquée par l'efficacité et des mesures positives pour faire triompher la justice. C'est animée de ces espoir que Chypre s'engage à nouveau à contribuer d'une façon constructive à la célébration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation.

42. En ce qui concerne la question de Chypre, le Président de la République a souligné que nous "continuerons à nous efforcer de parvenir à une solution juste et viable au problème de notre pays depuis si longtemps éprouvé" et que nous "continuerons à coopérer en toute bonne foi avec le Secrétaire général des Nations Unies".

43. Pour terminer, je voudrais rendre hommage à la mémoire de M. Claude Pilloud, représentant du Comité international de la Croix-Rouge au sein du Comité des personnes portées disparues à Chypre. Nous avons hautement apprécié sa contribution.

44. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

45. M. DOUNTAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis particulièrement heureux que le représentant d'un pays avec lequel la Grèce entretient traditionnellement des liens d'amitié préside le Conseil. Nous sommes certains que grâce à votre expérience et à vos talents de diplomate, vous saurez diriger avec compétence les débats du Conseil de sécurité. Je voudrais également féliciter le représentant de la Chine, M. Ling Qing, pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

46. Comme par le passé, le Gouvernement grec a appuyé la proposition du Secrétaire général concernant la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Cet appui découle de l'assentiment du Gouvernement de Chypre, qui exprime la souveraineté de la République de Chypre sur tout l'ensemble de son territoire.

47. Au cours des quatre derniers mois, le Secrétaire général a déployé des efforts acharnés pour favoriser un règlement juste et viable du problème de Chypre. Mon gouvernement, dès le début, a appuyé de manière constante et sincère cette récente initiative du Secrétaire général, tout comme il avait appuyé ses efforts précédents lesquels, malheureusement, n'ont pas abouti.

48. Nous sommes donc satisfaits de constater que le Secrétaire général déclare dans son rapport qu'il est en mesure de convoquer une réunion de haut niveau pour le mois de janvier. Etat donné que cette réunion de haut niveau entre le Président de Chypre et M. Denktaş a été convoquée, je m'abstiendrai, pour des raisons évidentes, d'évoquer le fond de la question. Je me bornerai à m'associer avec satisfaction à l'optimisme prudent exprimé à ce sujet par le président Kyprianou dans sa déclaration du 12 décembre.

49. Je voudrais cependant, à cet égard, exprimer la reconnaissance la plus profonde et les remerciements les plus sincères de mon gouvernement au Secrétaire général pour son dévouement et les efforts inlassables qu'il a déployés.

50. Mon gouvernement souhaite ardemment que la série décisive de négociations qui auront lieu entre le président Kyprianou et M. Denktaş au cours de la réunion de haut niveau du mois de janvier prochain, sous les auspices du Secrétaire général, permettront de trouver une solution juste et viable au problème de Chypre, sur la base des dispositions des résolutions pertinentes des Nations Unies, afin que le peuple chypriote, à l'abri de toute ingérence extérieure, puisse connaître un avenir qui lui fera oublier le sort tragique qui a été le sien ces dernières années.

51. Je souhaite également dire combien mon gouvernement a apprécié la façon dont la Force s'acquitte de sa mission difficile et délicate. A cet égard, nous remercions tout particulièrement le général Greindl. Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à tous les pays contributeurs qui ont fourni des contingents de leurs ressortissants ou qui ont apporté leur contribution d'une autre manière, ce qui a permis à l'Organisation des

Nations Unies de s'acquitter de sa tâche de maintien de la paix à Chypre.

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est M. Rauf Denktaş, que le Conseil a invité conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

53. M. DENKTAŞ (*interprétation de l'anglais*): Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole à ce moment crucial de l'examen du problème de Chypre.

54. En raison de certaines déclarations qui ont été faites ici aujourd'hui, je dois préciser que la réunion au sommet qui, grâce aux efforts persistants et couronnés de succès du Secrétaire général, aura lieu en janvier prochain, n'est pas une réunion entre le Président de Chypre et M. Denktaş mais entre les dirigeants des deux communautés. Je me devais de bien préciser ce point.

55. Ce n'est pas le Président de la République de Chypre que je rencontre car ma communauté ne l'a pas reconnu et ne le reconnaît pas en tant que tel; elle considère le Gouvernement chypriote comme un gouvernement qui a bafoué la Constitution de Chypre, qui est allé à l'encontre des exigences internationales et de la primauté du droit international et qui n'a pas respecté les droits de ma communauté. C'est la raison pour laquelle le problème de Chypre dure depuis 20 ans. Il y a 20 ans, aucune république n'existait dans le nord; aucun trouble n'était créé par les Chypriotes turcs. Nos droits ont été bafoués. Nous avons été rejetés du gouvernement. Nous avons défendu nos droits; c'est pourquoi la Force des Nations Unies se trouve à Chypre depuis 20 ans.

56. Il ne faut pas se méprendre à propos des parties qui doivent prendre part aux entretiens. Si tel est le cas, il est de mon devoir de rectifier cette méprise. Je suis désolé d'avoir à commencer mon intervention de cette façon.

57. Notre consentement est indispensable pour la prolongation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Aujourd'hui, et personnellement à vous, Monsieur le Président, nous avons fait part de notre impossibilité de donner ce consentement. Je dois maintenant fournir des explications au Conseil de sécurité. Les raisons de notre refus sont bien connues; je viens de les énoncer. Dans la résolution qui vient d'être adoptée, il est fait référence au Gouvernement de Chypre. Nous n'acceptons pas son existence. C'est nous qui vivons à Chypre, et notre opinion doit être prise en compte. Etant donné que nous sommes face à une résolution inacceptable, il n'est pas envisageable que nous donnions notre accord. Mais en vertu des mêmes règles et des mêmes principes qui nous ont permis de nous adapter à la Force — dont nous connaissons l'efficacité mieux que quiconque — à Chypre, nous continuerons de l'accueillir sur le territoire de la République du Nord comme nous l'avons fait depuis 1983. Je me dois de remercier le Commandant de la Force et tous ses hommes qui coopèrent pleinement avec les autorités de mon gouvernement dans le Nord. Il n'existe aucun problème entre nous. Ils peuvent rester dans le Nord, avec l'accord de mon gouvernement et conformément à la procédure que nous avons suivie durant les six derniers mois.

58. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général, j'ai peu de choses à dire, sinon à signaler deux petites erreurs qui se sont glissées dans ce rapport et dont, je suis sûr, le Secrétaire général n'est pas responsable. Je les mentionne pour mettre les choses au point. La deuxième phrase du paragraphe 49 se lit, en partie, "Ces entretiens avaient pour objet d'examiner avec les deux parties un certain nombre de questions de fond". Je voudrais simplement signaler cette erreur car je suis certain que ce n'est pas là ce que le Secrétaire général entendait dire. Cela peut être rectifié. De même, une erreur a été commise au paragraphe 50, où l'on parle du "président Kyprianou". M. Kyprianou n'a pas participé aux entretiens que nous avons eus avec le Secrétaire général en tant que président mais en tant que dirigeant de la communauté chypriote grecque; j'étais moi-même le dirigeant de la communauté chypriote turque. Si l'on donne des titres, il faut les donner des deux côtés. Je pense qu'il s'agit là d'une erreur et je la signale uniquement aux fins du compte rendu.

59. Avant d'évoquer le point de vue de mon peuple sur la difficile tâche entreprise et menée à bonne fin pour le Secrétaire général, je voudrais remercier M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts inlassables et les talents diplomatiques dont il a fait preuve au cours de sa présence initiative qui s'est concrétisée par la convocation d'une réunion mixte de haut niveau entre les deux parties. Son immense connaissance du problème chypriote, son dévouement total à une solution pacifique négociée du conflit et la confiance qu'il inspire à tous les Chypriotes contribueront, j'en suis certain, à assurer le succès de cette initiative.

60. Je dois également remercier M. Hugo Gobbi qui, bien que servant son pays à un autre poste important, continue d'être le Représentant spécial du Secrétaire général. Les services éminents rendus par M. Gobbi, sa loyauté et sa sincérité dans la recherche d'un règlement diplomatique ont incontestablement contribué à l'évolution favorable de la situation.

61. Nos sincères remerciements vont également au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général à Chypre, M. James Holger, pour la compétence et la patience dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche à Chypre. Il a toute la reconnaissance de mon peuple. Nos remerciements vont également au Commandant de la Force,

le général Guenther Greindl, et à tous ses hommes, pour la façon dont ils ont accompli leur tâche, pour leur totale coopération et pour les relations de confiance qu'ils ont établies avec les autorités du Nord. Enfin, je voudrais remercier très sincèrement M. Brian Urquhart, M. Virendra Dayal, M. George Sherry, et M. Giandomenico Picco, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et la tâche difficile qu'ils ont accomplie au sein du Secrétariat; ils ont tous contribué à l'évolution positive actuelle de la situation.

62. Je présente mes condoléances à la famille de M. Claude Pilloud, personnalité dont l'honnêteté et l'impartialité étaient incontestables. Il avait permis de réaliser des progrès quant à la question des personnes disparues des deux côtés de la ligne de séparation. Sa disparition prématurée nous affecte réellement.

63. Les derniers efforts du Secrétaire général destinés à trouver une solution pacifique au problème de Chypre ont commencé à Vienne, au mois d'août 1984. Il nous a posé un certain nombre de questions; c'est à la suite de nos réponses affirmatives à ces questions que les entretiens de rapprochement ont commencé. Il souhaitait parvenir à un projet d'accord dans la perspective d'une réunion au sommet des deux dirigeants. En fait, les questions qu'il a posées peuvent se résumer ainsi : "Me faites-vous confiance ? M'habilitez-vous, en tant que personne connaissant en détail la situation à Chypre, à vous écouter, à présenter en votre nom les conditions minimales requises en vue d'un accord et, ensuite, à entériner cet accord dans une réunion au sommet" ? C'est à ces questions que nous avons répondu par l'affirmative.

64. Nous avons participé aux trois étapes des négociations avec bonne volonté et avec l'ardent désir de voir mettre fin au problème chypriote artificiellement créé, qui a menacé mon peuple pendant deux décennies et qui continue de le menacer. Nous avons aidé le Secrétaire général, à toutes les étapes, et avons accepté son projet d'accord pour un règlement global du problème.

65. L'étape des négociations a pris fin avec la troisième série d'entretiens de rapprochement et le projet d'accord préparé et présenté par le Secrétaire général doit être soumis tel quel à l'approbation des deux dirigeants à la prochaine réunion au sommet. Aucune modification, aucun remaniement, aucune adjonction ne sera possible sur le texte de ce projet d'accord. La seule question à examiner, en ce qui nous concerne, a trait à certaines dates qu'il faudra compléter au moment de la réuion de haut niveau. Comme le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises, et comme cela a été précisé très nettement et très spécifiquement dans le texte lui-même, le projet d'accord constitue, avec tous ses éléments, un ensemble indivisible. De par sa nature, ce projet ne peut faire l'objet d'aucune réserve. Avec de la bonne volonté, je suis certain que ce projet d'accord pourra être conclu et envoyé au Groupe de travail et peut faire œuvre, utile pour la paix à Chypre.

66. Je suis sûr que le Secrétaire général dirigera la réunion de haut niveau, le 17 janvier 1985, compte dûment tenu des exigences juridiques qui découlent inévitablement de la nature même du projet d'accord qu'il a lui-même présenté. Je répète que, tout au long de ces entretiens, nous avons donné au Secrétaire général notre plein appui dans ses efforts pour parvenir à une paix juste et durable, à condition que les principes fondamentaux d'une solution bicommunale et bizonale soient respectées. Nous continuerons à maintenir cette attitude positive tant que la partie chypriote grecque respectera le projet d'accord.

67. Avant de terminer, je voudrais remercier le représentant du Pakistan, qui a très clairement présenté au Conseil, la position de la communauté turque et les efforts que nous avons déployés pour la paix et qui a également évalué, la dernière fois, l'effet de notre déclaration d'indépendance sur le cours des événements qui ont suivi. Nous n'avons pas abandonné notre recherche pour la paix. Nous ne décevrons pas le Conseil dans cette recherche de la paix. Nous avons besoin de paix. Nous en avons besoin depuis 20 ans et je suis certain qu'avec l'aide du Secrétaire général et de la bonne volonté, nous parviendrons à ce but très rapidement et que le problème de Chypre ne figurera plus à l'ordre du jour du Conseil.

68. Avec ces quelques paroles, je vous remercie, Monsieur le Président, et j'espère ne pas avoir d'autre occasion de m'adresser au Conseil; mais si cela est nécessaire, je suis sûr que vous me permettrez de venir répondre aux questions que vous aurez à me poser.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je lui donne la parole.

70. M. KIRCA (Turquie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais vous exprimer notre certitude que vous vous acquitterez de cette importante responsabilité avec beaucoup d'élégance, de tact et de sagesse. Je me fais aussi un devoir fraternel de saisir cette occasion solennelle pour souligner les relations séculaires d'amitié existant entre l'Egypte et la Turquie ainsi que les liens particuliers qui, enracinés dans notre héritage commun, unissent pour toujours nos nations respectives à travers la Méditerranée. Je voudrais aussi vous remercier pour l'impartialité exemplaire dont vous avez fait preuve lors des consultations que vous avez menées avec les parties directement intéressées au sujet de la résolution sur la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Nos félicitations vont également au représentant de la Chine, M. Ling Qing, qui a su si diligemment diriger les travaux du Conseil au cours du

mois passé, où le mandat d'une autre Force des Nations Unies fut renouvelé.

71. Avant d'expliquer le point de vue de mon gouvernement sur la résolution que le Conseil vient d'adopter, je voudrais préciser très clairement notre position vis-à-vis des efforts déployés en vue de promouvoir la réconciliation des deux peuples de Chypre, étant donné que ce but ne peut avoir de sens que s'il s'assortit d'efforts diplomatiques réalistes visant à régler définitivement le problème.

72. Au premier chef, nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général pour le rôle vital et extrêmement constructif qu'il a su jouer dans le contexte de la mission de bons offices qui lui a été confiée en vertu du paragraphe 6 de la résolution 367 (1975) du Conseil de sécurité afin de formuler et de présenter adroitement un projet d'accord s'appuyant sur la base déjà acceptée mutuellement pour le règlement définitif et global de tous les problèmes de Chypre, grâce à l'établissement d'une République bicommunale et bizonale, fondée sur l'égalité politique des deux peuples co-associés. C'est le moment de dire que le Gouvernement turc et moi-même admirons sa sagesse, sa patience, son endurance, ses hautes qualités de grand diplomate, et surtout son honnêteté foncière.

73. J'avais déclaré dans cette même salle il y a six mois [*2547e séance*] que, de l'avis du Gouvernement turc, le Secrétaire général, avec son rapport du 1er juin 1984, avait apporté une contribution importante à la recherche menée pour parvenir à un règlement négocié. Dans mon intervention, j'avais mis en relief les trois points essentiels mentionnés dans ce rapport.

74. Premièrement, le Secrétaire général avait indiqué que le règlement définitif devrait viser la création d'une fédération entre les deux communautés de Chypre. C'est là un principe fondamental que le Gouvernement turc a toujours appuyé vigoureusement.

75. Deuxièmement, le Secrétaire général avait réitéré que la mission de bons offices qui lui a été confiée par le Conseil émanait du paragraphe 6 de la résolution 367 (1975). Cela constituait une réaffirmation d'une importance essentielle.

76. Troisièmement, le Secrétaire général avait également réaffirmé que la base mutuellement acceptée pour les négociations entre les deux parties à Chypre restait inchangée. Les quatre éléments de cette base sont les deux accords de haut niveau du 12 février 1977 [*voir S/12323, par. 5*] et du 19 mai 1979 [*voir S/13369, par. 51*], la déclaration liminaire du Secrétaire général du 9 août 1980 [*S/14100, annexe*] et le document d'"évaluation" des Nations Unies du 18 novembre 1981, lesquels, en tant qu'ensemble indivisible, constituent le seul fondement valable pour un règlement juste et durable du problème de Chypre.

77. C'est également le 15 juin 1984 que le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord avait soumis au Secrétaire général une série de propositions d'importance capitale, qui jouissaient de l'appui ferme et total de mon gouvernement. J'avais fait alors valoir que ces propositions devaient être étudiées avec le soin qu'elles méritaient.

78. Nous remercions le Secrétaire général pour son dernier rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre, en date du 12 décembre 1984, qui résume clairement l'activité diplomatique cruciale qu'il a menée depuis la présentation d'un ensemble d'hypothèses de travail, aux représentants des deux côtés, à Vienne, les 6 et 7 août.

79. L'on se rappellera, certes, que le côté chypriote turc a répondu affirmativement, le 31 août, aux questions posées par le Secrétaire général à Vienne, faisant preuve encore une fois de sa volonté politique et de son désir d'amorcer l'important exercice dans le sens indiqué par les hypothèses de travail.

80. Les points de travail de Vienne représentent la pierre angulaire de cet effort crucial visant à donner un nouvel élan à la recherche d'un règlement pacifique au problème de Chypre. En conséquence, il serait pertinent de nous étendre sur certains aspects essentiels de ces points.

81. A Vienne, le Secrétaire général a, de nouveau, précisé les principaux documents indiquant les principes qui définiraient un éventuel règlement et déclare qu'il serait possible, sur cette base, de procéder, à une date aussi rapprochée que possible, à l'établissement d'une République fédérale qui serait indépendante et non alignée, bicommunale en ce qui concerne l'aspect constitutionnel fédéral et bizonale quant à l'aspect territorial. Il a également suggéré que les dispositions constitutionnelles convenues lors des entretiens intercommunautaires en 1981 et 1982 soient réaffirmées.

82. Ce point de départ était tout à fait en harmonie avec la position turque et chypriote turque relative à la base valable pour la réalisation du but, lequel ne peut être qu'un règlement fédéral, bicommunal et bizonal, basé sur l'égalité de statut politique des deux communautés. Nous nous félicitons donc du fait que ces principes fondamentaux furent dûment soulignés.

83. Les points de travail qui, aux yeux du Secrétaire général, représentaient un ensemble indivisible comprenaient : premièrement, des mesures de confiance politique qui seraient irréversibles, sur une base de réciprocité; deuxièmement, l'établissement, à commencer par la formation d'un gouvernement de transition muni des pou-

voirs tant de l'exécutif que du législatif, d'une structure gouvernementale fédérale, qui tiendrait compte du statut politique égal des deux communautés, de l'unité du pays et des exigences fonctionnelles; et, troisièmement, la question des ajustements territoriaux entre les deux parties constituantes de la fédération. Certaines autres questions spécifiques ayant trait à des articles des deux accords de haut niveau furent également mentionnées par le Secrétaire général.

84. Les entretiens de rapprochement de haut niveau menés en trois étapes, depuis le 10 septembre 1984, à New York, par le Secrétaire général, avec les dirigeants des deux côtés chypriotes, étaient destinés à corroborer ces points de travail constituant un ensemble indivisible, de manière à préparer un projet d'accord à soumettre pour conclusion, aussitôt que possible, à une réunion de haut niveau qui serait tenue sous les auspices du Secrétaire général, en temps opportun. Ces entretiens ont certainement constitué un cadre sérieux et valable pour mettre sur pied un projet d'accord global qui, au cas où il serait définitivement conclu, serait susceptible de conduire à un règlement juste et durable à Chypre.

85. Aujourd'hui, mon gouvernement se réjouit d'être en mesure de déclarer que la partie chypriote turque a, dès le début, pesé de tout son poids pour le succès de ces pourparlers. En effet, nulle louange ne peut décrire les qualités d'homme d'Etat dont a fait preuve M. Rauf Denktaş et celles de ses collaborateurs, qui ont rendu possible la réunion de haut niveau du 17 janvier 1985, en faisant des pas de géant dans leurs efforts de compromis; une attitude qui, sans doute, nécessitait des décisions courageuses et de la flexibilité sur plusieurs points d'importance vitale.

86. L'opinion publique mondiale se souviendra toujours des dirigeants chypriotes turcs et, en particulier, de M. Denktaş, et leur rendra hommages pour avoir été les premiers à oser avoir le courage, au début de la troisième phase des entretiens de rapprochement, de manifester leur totale volonté politique d'accepter tous les éléments contenus dans le projet d'accord préparé et présenté par le Secrétaire général, qui constitue, avec tous ses éléments, un ensemble en vue du règlement global du problème de Chypre. M. Denktaş ne s'est point abaissé à s'abriter derrière des tactiques dilatoires, des déclarations d'intention intentionnellement vagues et trompeuses; il est resté fidèle à sa promesse solennelle quant à la confidentialité de ses entretiens; il n'a pas cherché à détourner et à saper les efforts du Secrétaire général. Il a négocié avec un esprit de compromis constructif et en toute bonne foi, avec honnêteté, générosité et magnanimité. C'est lui, et dois-je dire lui seul, qui a essentiellement contribué au résultat actuelle qu'ont atteint les efforts si méritoires du Secrétaire général.

87. Maintenant, tout le peuple turc de Chypre attend, à juste titre, une acceptation sans équivoque de la part de son interlocuteur du projet d'accord initié et préparé par le Secrétaire général, tel qu'il est à la fin de la troisième série d'entretiens de rapprochement.

88. Espérons qu'une nouvelle République fédérale sera fondée bientôt et continuera d'exister, imbue de l'esprit réciproque de réconciliation et de coopération entre les deux peuples de l'île, qui s'uniraient afin de former conjointement le gouvernement légitime de leur pays.

89. Espérons que nous serons en mesure d'avancer rapidement vers un règlement politique global à Chypre. Depuis la destruction de l'Etat bicommunal et du gouvernement légitime et légal de la République, en décembre 1963, c'est-à-dire il y a presque 21 ans, c'est le moment si attendu où les peuples turcs et grec de Chypre peuvent saisir, s'ils le veulent, cette occasion pour un règlement global définitif.

90. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance suprême que revêt le stade que nous espérons pouvoir franchir. Nous sommes aussi suffisamment réalistes pour reconnaître qu'une véritable réconciliation entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs prendrait du temps, qu'ils s'engageraient dans une nouvelle expérience d'association et que la confiance mutuelle ne s'épanouirait qu'au cas où elle se nourrirait des bonnes volontés des deux côtés et qu'au cas où les erreurs du passé ne se répéteraient point.

91. Un règlement juste et durable à Chypre est un des principaux buts de la politique extérieure turque depuis les trois dernières décennies. Le projet d'accord, au cas où il serait conclu lors d'une réunion de haut niveau entre les dirigeants des deux côtés, sous les auspices du Secrétaire général, constituerait un compromis que mon gouvernement ne manquerait d'appuyer de la manière la plus ferme.

92. Nous nous attendons à la conclusion de l'accord lors de la réunion de haut niveau qui se tiendra prochainement sous les auspices du Secrétaire général et au stade des négociations directes qui suivraient au sein de groupes de travail établis pour élaborer et mettre en vigueur les textes du règlement final. Mon gouvernement appuiera et encouragera sincèrement tous les efforts visant à contribuer au succès du but qu'est l'établissement d'une république fédérale, bicommunautaire, bizonale et non alignée. Nous sommes et serons en droit d'attendre que toutes les autres parties directement intéressées agissent de la même manière. Nous nous attendrions également à ce que tous les autres Etats respectent l'accord qui serait conclu entre les deux parties à Chypre et ajustent leur position en conséquence.

93. Ces souhaits m'amènent à présenter quelques réflexions, que mon gouvernement considère comme étant essentielles, sur la nature du projet d'accord qui sera présenté pour conclusion à la réunion de haut niveau du 17 janvier.

94. M. Denktaş a précisé avant moi, avec suffisamment de clarté, que, premièrement, la phase de négociations s'est terminée avec la fin de la troisième série d'entretiens de rapprochement, et que le projet d'accord préparé et présenté par le Secrétaire général doit être soumis tel quel à l'approbation officielle des deux dirigeants. Aucune modification ni adjonction n'est possible sur le texte de ce projet d'accord. L'unique point qui reste à discuter concerne certaines dates que les deux dirigeants ont convenu de respecter pendant la réunion de haut niveau.

95. Deuxièmement, le projet d'accord, comme l'a plusieurs fois annoncé le Secrétaire général, et comme il est expressément spécifié et stipulé dans le texte, constitue, avec tous ses éléments, un ensemble intégré. De par sa nature, ce projet d'accord ne peut absolument pas être ouvert à l'introduction de réserves quelles qu'elles soient. D'ailleurs, le texte n'autorise en aucune façon l'introduction de réserves.

96. C'est à ce projet d'accord, avec tous ses éléments sans exception, que la communauté chypriote turque a donné son plein appui, sans réserves, avant la fin des entretiens de rapprochement, tel que le relate le Secrétaire général dans son rapport. La communauté chypriote turque est déjà prête, en ce moment, à transformer en accord de haut niveau le texte de ce projet si l'autre partie comprend enfin l'impérieuse nécessité d'agir de même.

97. Sur instructions de mon gouvernement, je déclare que la Turquie partage entièrement la position de la communauté turque de Chypre à ce sujet. Il est sûr et certain que le Secrétaire général conduira la réunion de haut niveau du 17 janvier dans le respect total des exigences juridiques qui découlent inévitablement de la nature du projet d'accord qu'il a lui-même présenté.

98. Je ne peux manquer de présenter aussi quelques réflexions sur le rapport du Secrétaire général. Comme l'a très bien fait remarquer le Secrétaire général dans la section V de son rapport, depuis les rencontres du 6 et 7 août, qui ont abouti aux entretiens de rapprochement qui ont commencé le 10 septembre pour prendre fin le 12 décembre, ce processus qu'a engagé le Secrétaire général s'est déroulé entre deux interlocuteurs : la communauté chypriote turque et la communauté chypriote grecque. Ni la première ni la seconde n'y étaient représentées par des représentants se prévalant de leurs qualités étatiques. Il en sera de même pour la réunion de haut niveau du 17 janvier prochain. Or, malgré cette réalité proclamée maintes fois par le Secrétaire général et réitérée dans son rapport, il est pour le moins surprenant de constater — et au surplus dans la section relative à ses contacts — que le dirigeant de la communauté chypriote grecque y est cité comme "Président". Le Conseil de sécurité connaît suffisamment la position chypriote turque et turque en ce qui concerne l'attribution de ce titre au dirigeant de la communauté chypriote grecque. D'autre part, ce dirigeant n'a pas participé à ce processus en se prévalant de ce faux titre. Mon gouvernement veut se consoler de cette erreur — très regrettable — qui s'est glissée dans ce rapport, puisqu'il est sûr et certain de la position véritable du Secrétaire général et ce sujet. Toutefois, mon gouvernement pense que de pareilles erreurs ne doivent plus se répéter.

99. Pour revenir à la présente résolution, relative à la Force des Nations Unies à Chypre, que vient d'adopter le Conseil de sécurité, je dois malheureusement constater encore une fois qu'elle est loin de prendre en considération le rapport du Secrétaire général et de réfléter l'étape décisive qui a été franchie dans la voie d'une solution définitive de la question de Chypre. Comme la résolution précédente [*résolution 553 (1984)*], celle-ci non seulement fait référence, dans son quatrième alinéa, à des dispositions que la République turque de Chypre-Nord et la Turquie n'ont jamais acceptées, mais elle proroge un mandat que des changements radicaux ont rendu presque archaïque.

100. Nous avons, d'autre part, une objection fondamentale à cette résolution. En effet, elle repose sur une prétendue autorisation d'une soi-disant entité gouvernementale qui n'a pas d'existence réelle et juridique depuis le mois de décembre 1963. Cette entité qu'on prétend nommer "Gouvernement de Chypre" n'a jamais été, durant les 21 dernières années, le gouvernement bicommunautaire établi en 1960 conjointement par les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, en conformité avec la Constitution négociée alors et qui prévoyait la participation des deux communautés aux organes et fonctions étatiques dans le cadre d'un Etat bicommunautaire, en d'autres termes, dans le système étatique de la République de Chypre, fondée sur l'association, sur un pied d'égalité des deux communautés souveraines de l'île qui avaient conjointement exercé leur droit à l'autodétermination en consentant mutuellement à la création, par traité international, de la République de Chypre sur la base des articles fondamentaux inamendables de sa constitution.

101. Il est certain que l'accord qui serait conclu lors de la réunion conjointe de haut niveau et son application résultant des négociations directes entre les deux communautés nécessiteraient l'attribution de nouvelles responsabilités à la Force des Nations Unies à Chypre. Ces responsabilités découleraient directement de l'accord que, espérons-le, les deux communautés concluront le 17 janvier prochain.

102. Nous aurions souhaité que la présente résolution reflète l'importante étape franchie dans cette direction, au lieu d'opposer encore des obstacles juridiques à la prorogation du mandat de la Force. Nous espérons que, la prochaine fois, nous n'aurons plus à affronter une telle situation intenable et que la seule bonne volonté côté turc ne sera plus nécessaire pour y remédier. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que, depuis décembre 1983, le consentement de la République turque de Chypre-Nord et de la Turquie fait défaut aux résolutions adoptées au sujet de la Force. A ce propos, on se souviendra que, le 13 décembre 1974 [*1810e séance*], en réponse à une question du représentant de la Turquie, le Secrétaire général avait qualifié la partie chypriote turque et la Turquie comme étant deux parties directement intéressées à ce problème.

103. Néanmoins, pour donner suite au désir du Secrétaire général, qui a estimé dans ses rapports que le maintien de la Force dans l'île demeure indispensable pour y créer les conditions les plus favorables à la recherche d'un règlement, la République turque de Chypre-Nord a continué d'admettre la présence de la Force dans l'île et a poursuivi sa coopération avec elle. Cette coopération a pour unique base les décisions qui sont prises par le seul Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord. La Turquie, bien entendu, a appuyé cette position. En d'autres termes, deux parties directement intéressées, depuis l'année dernière à cette même date, n'ont pas donné leur accord aux résolutions du Conseil de sécurité en raison du contexte dans lequel elles ont été adoptées. Mais les deux parties en question ont fait preuve jusqu'à présent d'indulgence et de bonne volonté pour permettre la continuation des activités de la Force à Chypre.

104. En acceptant aujourd'hui de maintenir cette position pour les six mois à venir, elles agissent dans le but de contribuer à la cause d'une solution pacifique à Chypre. Cependant, force est de reconnaître que, dans le cas où le projet d'accord du Secrétaire général serait transformé en accord de haut niveau, il serait absolument nécessaire de trouver un fondement juridique acceptable pour chacun à la présence et aux activités de cette force, puisque les fonctions de cette force seraient considérablement accrues. Nous sommes donc en droit d'attendre qu'une résolution tenant compte de cette nouvelle situation soit soumise à l'examen de cet organe, en juin 1985.

105. La présente résolution est rejetée dans sa totalité par le Gouvernement turc de Chypre-Nord. La Turquie, donc, rejette cette résolution pour les mêmes raisons.

106. Comme il a été maintes fois déclaré par le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord,

> "les principes, la portée, les modalités et les procédures de la coopération entre les autorités de la République turque de Chypre-Nord et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre auront pour unique base les décisions qui seront prises par le seul Gouvernement de la République de Chypre-Nord."

Le Gouvernement turc donne son adhésion à cette position et confirme à son tour que les contacts des autorités turques à Chypre avec la Force des Nations Unies continueront sur la base de cette déclaration chypriote turque.

107. En conclusion, je voudrais une fois encore remercier chaleureusement le Secrétaire général, lui dire notre profonde gratitude, et exprimer notre appréciation au général Guenther Greindl, commandant de la Force et à son personnel, ainsi qu'à M. James Holger, représentant spécial par intérim du Secrétaire général à Chypre, et à ses collègues; sans oublier M. Hugo Gobbi, représentant spécial, qui, dans un passé encore récent, a si efficacement et si honnêtement contribué à la compréhension sur le plan international des vérités relatives au problème de Chypre.

108. Je ne puis conclure sans rendre hommage à la mémoire de feu Claude Pilloud qui, en sa qualité de troisième membre du Comité des personnes portées disparues à Chypre, depuis sa création, a contribué diligemment au règlement de cet aspect douloureux du problème.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de Chypre a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

110. M. MOUSHOUTAS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref. Pour des raisons évidentes, je ne répondrai pas aux premières observations de M. Denktaş. L'initiative du Secrétaire général se poursuit et l'heure exige que nous concentrions nos efforts pour assurer le succès de la réunion de haut niveau et non pas que nous cédions à l'acrimonie. Quoi qu'il en soit, les procès-verbaux du Conseil de sécurité relatifs à la question de Chypre contiennent nos réponses *in extenso* à ces observations rabâchées.

111. En ce qui concerne les entretiens de rapprochement, un porte-parole du Président de mon pays a fait, le 13 décembre dernier, la déclaration suivante :

> "Un porte-parole du Président de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou, parlant de certaines déclarations faites par M. Denktaş, a déclaré qu'en ce qui concerne le président Kyprianou, son entente avec le Secrétaire général est absolument claire et conforme à la déclaration faite hier à la presse par le Secrétaire général et à son rapport écrit, en date d'aujourd'hui, au Conseil de sécurité" — c'est-à-dire le document S/16858. "Le président Kyprianou estime que tout ce qui pourrait tendre à compliquer inutilement les choses

doit être évité afin de faciliter la tâche du Secrétaire général. Le président Kyprianou pense que tous les intéressés doivent s'attacher sérieusement à faire en sorte que des progrès soient réalisés sur la voie du règlement du problème de Chypre."

112. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Grèce a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

113. M. DOUNTAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais dire combien je suis surpris par le langage et le ton employés dans certaines déclarations relatives à l'issue des entretiens de rapprochement.

114. Comme je l'ai déclaré antérieurement, mon gouvernement espère très sincèrement qu'en janvier, la dernière série de négociations sera couronnée de succès dans l'intérêt des deux communautés de Chypre. Mais il me paraît étrange — et je me sens obligé d'appeler l'attention du Conseil sur ce point — que le président Kyprianou soit apparemment attendu à New York au mois de janvier où il se verrait présenter un document qui serait "à prendre ou à laisser", et qu'il lui serait alors demandé de le signer; et que s'il ne le signait pas, s'il demandait quelques éclaircissements ou s'il souhaitait apporter quelques modifications dans le cadre d'un dialogue, cette attitude serait alors considérée comme négative, réduisant à néant le projet d'accord. Telle est en tout cas l'impression que nous retirons des déclarations qui ont été faites.

115. Pour nous, le produit naturel d'un dialogue doit toujours être le produit d'un accord commun. Il est donc normal d'attendre que les entretiens de rapprochement s'effectuent dans un esprit de dialogue, qui permette de régler les points de désaccord en suspens, en vue de parvenir au résultat tant espéré : un accord final.

116. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

117. M. KIRCA (Turquie) : Le représentant chypriote grec a lu tout à l'heure une déclaration qui a été faite au nom de M. Spyros Kyprianou. Bien qu'il existe selon nous de graves omissions dans cette déclaration, je dois cependant reconnaître qu'elle n'est pas de nature à nuire à la poursuite des efforts du Secrétaire général et au succès de la réunion de haut niveau. Mais je dois ajouter que j'espère que le représentant de la Grèce ne parle pas au nom de M. Spyros Kyprianou.

118. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

119. M. DOUNTAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à ce qu'il soit bien clair que je n'ai jamais eu l'intention de parler au nom du Président de la République de Chypre, M. Kyprianou. Et ce que j'ai dit ne consistait nullement à exprimer ses vues. M. Moushoutas, le représentant de Chypre, a exprimé les vues de son gouvernement de manière compétente et claire. Mais puisque je participe à ce débat en tant que partie intéressée, au même titre que le représentant de la Turquie, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de faire connaître au Conseil de sécurité certaines des impressions que j'ai retirées des déclarations de la partie turque.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : M. Denktaş souhaite faire une autre déclaration. Avec l'accord du Conseil, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. M. DENKTAŞ (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens simplement à faire une seule remarque à propos de l'interprétation à donner au document qui nous a été présenté et que nous sommes convenus de reprendre à la réunion de haut niveau. Nous sommes en plein accord avec les pensées et les vues du Secrétaire général et nous nous rendrons à cette réunion pour conclure cet accord. Le Secrétaire général a décrit la troisième série de pourparlers comme ayant été la série finale avant la réunion de haut niveau. Le processus de négociation a donc pris fin et nous allons conclure cet accord.

122. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs est épuisée. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé cette phase de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00300 90-61435—August 1994—575